



Excellente année 2025

A l'aube de cette nouvelle année, les élus et le personnel de la Chambre d'agriculture vous souhaitent une excellente année.

Les élections des Chambres d'agriculture sont actuellement en cours avec une clôture du scrutin fixée au 31 janvier 2025.

Nous vous informons que la nouvelle assemblée d'élus de la Chambre d'agriculture du Calvados sera installée le 5 mars prochain en présence de Monsieur le Préfet du département.

*Je ☒ote
pour l'agriculture !*

JE VOTE EN LIGNE OU PAR VOIE POSTALE
JUSQU'AU 31 JANVIER

jevote2025.chambre-agriculture.fr

Comment construire votre programme fongicide ?

La septoriose, principale maladie à considérer, impose de s'appuyer sur la **tolérance variétale** pour ajuster le niveau de protection (Chevignon, Intensity, Shrek, Junior).

D'autres maladies, comme la rouille jaune, le piétin-verse ou la fusariose, doivent être prises en compte selon le précédent cultural, le travail du sol et la sensibilité variétale.

Pour éviter la résistance, **alternez les substances actives** : limitez SDHI et strobilurines à une application par campagne.

Les solutions de **biocontrôle** réduisent la pression de sélection, même si le gain net reste limité. Avec des variétés tolérantes, l'**impasse T1** est souvent la meilleure solution.



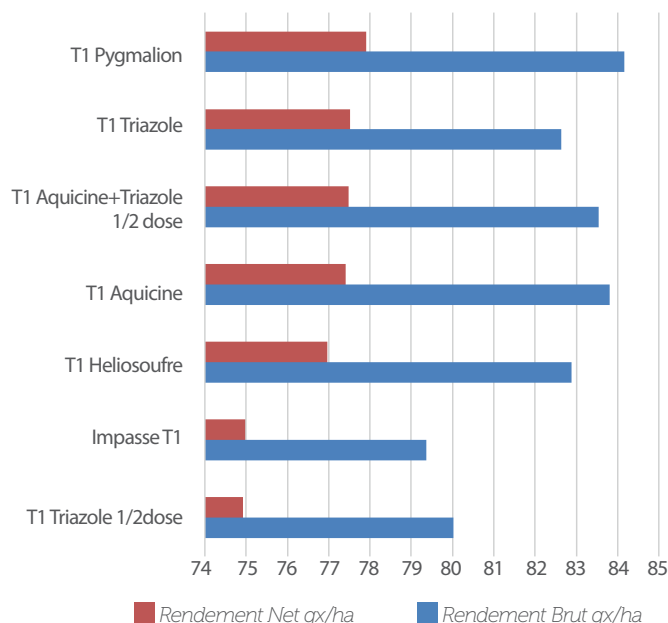
Technico-économique

Comment construire votre programme fongicide ?

Dans cet essai, les traitements ne présentent aucune différence statistique significative.

En rendement brut, la différence de rendement est de 4.8 qx/ha entre le meilleur T1 et l'impasse.

Essai Fongicide Comparaison 1^{er} traitement
Variété Chevignon St Martin de Sallen



Ce qu'il faut retenir

Dans un programme fongicide, le poids du premier traitement reste limité.

En moyenne, une triazole appliquée en T1 rapporte 2.5 qx net/ha. En gains nets, les solutions de biocontrôle sont équivalentes aux solutions à base de triazole

Samuel HARDY
samuel.hardy@normandie.chambagri.fr
06 74 95 93 45



Pour aller plus loin

Protégez votre blé, optimisez vos récoltes !



Prévisions de stades, alertes SMS, recommandations maladies en temps réel et suivi parcellaire sur smartphone.

Agissez au bon moment avec l'accompagnement de nos experts.

AGENDA

MAEC

Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2025 destinées aux éleveurs qui ont plus de 70% d'herbe.

Information le 6 février 2025
à 14h00

Antenne de Lisieux
70 rue Joseph GUILLONNEAU
14100 LISIEUX

Contact :
Beatrice RODTS
06 45 46 34 56



PAC 2025

Réunions PAC 2025 à destination des agriculteurs :

PLAINE

04 mars 2025 - 9 h
Salle des fêtes de Maltot

BESSIN

06 mars 2025-14 h
Salle des fêtes
de Formigny-la-Bataille

BOCAGE

28 février 2025 - 14 h
Antenne de Vire

PAYS D'AUGE

04 février 2024 - 14 h
Antenne de Lisieux

BESSIN

David PERDRIX, conseiller Bâtiment à votre service

Les prestations réalisables par votre conseiller en bâtiments :

- Conseil en bâtiments d'élevage
- Avant-projet sommaire avec devis estimatif du projet
- Dossier de demande de permis de construire, incluant le dépôt du dossier
- Dossier de déclaration ICPE et DEXELS
- Évaluation de bâtiment dans le cadre de la transmission, de la vente des bâtiments ou de la cession de parts

Les modalités pour un rendez-vous :

- Sur le site de l'exploitation liée au projet
- Ou au siège de la Chambre d'agriculture à Hérouville-St-Clair

Les atouts du service Bâtiment des Chambres d'agriculture :

- Plus de 30 ans d'expérience
- Un conseiller proche de chez vous
- Des conseillers bénéficiant d'un réseau national de compétences
- Un service Bâtiment en lien avec le service Énergie, notamment pour les projets photovoltaïques.

Contact :

David PERDRIX, Conseiller spécialisé Bâtiment
david.perdrix@normandie.chambagri.fr
06 32 02 15 04



Pour votre bâtiment :
du conseil sur mesure

BOCAGE

Témoignage du GIEE Légumineuses Normandie à la journée nationale PNDAR*

Le GIS Relance agronomique (Groupement d'Intérêt Scientifique) et le Ministère de l'Agriculture organisent le 4 février à Paris, 8 rue d'Athènes leur colloque annuel sur le thème « 10 ans d'agroécologie : évolutions et perspectives ». Au programme : interactions des organismes vivants, haie et biodiversité et autonomie alimentaire à partir d'exemples d'innovations et adaptations agricoles. Le GIEE Légumineuses Normandie porté par APANA (Association Pour une Agriculture Normande Autonome) y présentera ses travaux.



Voir programme détaillé
et inscription (présentiel ou visio) :
bit.ly/10ansAgro

o Vous pouvez retrouver les autres collectifs sur www.rd-agri.fr puis filtrer par thème (changement climatique, agrobiodiversité, autonomie protéique et azotée, bien-être animal, santé animale ou végétale, numérique, renouvellement des générations, réduction des GES, nouvelles filières)

David DELBECQUE
david.delbecque@normandie.chambagri.fr
06 08 75 02 92

4 février
2025



Visite GIEE le 19/06/2023 : parcelle d'essai luzerne

*PNDAR : Programme National de Développement Agricole et Rural

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté Égalité Fraternité



PLAINE

Formation pour réaliser votre DUER et prévenir les risques sur votre exploitation !

Depuis 2001, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire. Il permet d'identifier et d'analyser les risques sur votre exploitation et de définir les actions de prévention adaptées.

Si vous n'avez pas encore rédigé votre DUER ou si celui-ci n'est plus à jour, la formation « Rédiger mon Document Unique d'Évaluation des Risques » des Chambres d'agriculture de Normandie vous guidera dans la création de votre DUER personnalisé avec l'aide d'un juriste et d'un conseiller en prévention.

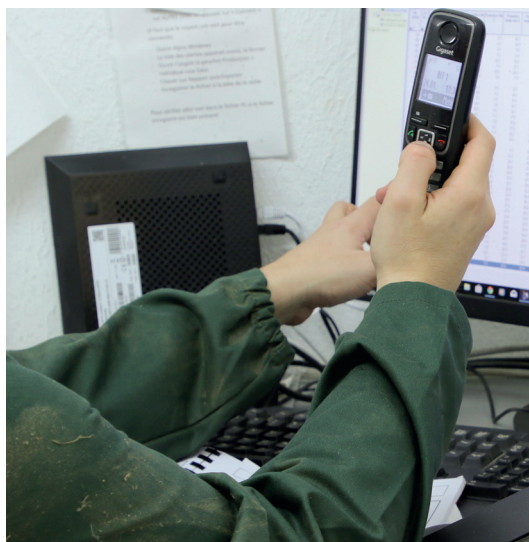
Prochaines sessions :

- IFS : 27/01 et 03/02/2025
- Vire : 27/02 et 11/03/2025

Contact :

formation@normandie.chambagri.fr
02 33 06 49 69

La formation « Premiers secours : savoir intervenir » est un complément essentiel à cette démarche de prévention.



Catherine GODET
catherine.godet@normandie.chambagri.fr
06 75 13 95 92

PAYS D'AUGE



Une nouvelle conseillère élevage à Lisieux

Mégane Garnier est depuis le 2 décembre en charge de l'animation des associations de race Blonde d'Aquitaine, Charolaise et Limousine du Calvados, et de l'association des éleveurs de Salers. Elle assure également l'accompagnement technique individuel et collectif des éleveurs de bovins viande. Vous pouvez la contacter au 06.61.39.24.94 - megane.garnier@normandie.chambagri.fr

Nous lui souhaitons la bienvenue dans le Pays d'Auge.

Contactez Mégane :

06 61 39 24 94
megane.garnier@normandie.chambagri.fr



Optimisation sociale et fiscale de mon exploitation

Déduction pour épargne précaution (DEP), amortissement dégressif du matériel agricole, étalement des plus-values ... : autant de leviers pour optimiser son revenu lors des bonnes années. D'autant que des années moins favorables peuvent suivre du fait de la baisse de certains prix de vente, de la hausse des coûts de production, des aléas climatiques...

Il est essentiel de bien comprendre la fiscalité de son exploitation pour en maximiser la rentabilité. Pour renforcer vos connaissances fiscales, n'hésitez pas à vous inscrire à la formation « optimisation fiscale et sociale de mon exploitation » animée par Murielle SIMON, Conseillère d'entreprise, le 21 mars 2025.

Pour tous renseignements, contactez Sylvie FAGRET au 02 31 31 31 85

Beatrice RODTS
beatrice.rodts@normandie.chambagri.fr
06 45 46 34 56

FORMATIONS

Participez aux formations organisées par les Chambres d'agriculture de Normandie

Utiliser l'acupuncture sur mon élevage – initiation

3j : 24 janvier, 2 et 23 avril, région de Bayeux
Valérie CORMIER
06 59 43 25 97

DUER : rédiger mon document unique d'évaluation des risques

2j : 27 janvier et 3 février à Iles ou 27 février et 11 mars à Vire
Catherine GODET
06 75 13 95 92

Photovoltaïque : vendre et autoconsommer

1j : 30 janvier à Vire
Céline PORET
07 85 44 43 99



Assurer le suivi biologique et optimiser le fonctionnement de mon méthaniseur

1j : 4 mars à Vire
Céline PORET
07 85 44 43 99

Découvrir les applications des médecines alternatives en élevage

1j : 20 février à Bayeux
Valérie CORMIER
06 59 43 25 97

Informez-vous, inscrivez-vous :
normandie.chambres-agriculture.fr
rubrique formation



Témoignage

Optiprotect depuis toujours !

“ J’avais vraiment besoin d’un appui sur la conduite des cultures. Je l’ai trouvé avec Optiprotect. ”

Tony LECORNU, vous êtes exploitant dans le sud Pays d’Auge, en polyculture – élevage avec vaches allaitantes et grandes cultures. Que vous apporte Optiprotect ?

Je travaille sur Mesparcelles avec Anaïs Vandewalle, conseillère Cultures à Lisieux, et pour organiser mon temps de travail et raisonner mes interventions phytosanitaires, j’avais vraiment besoin d’un appui sur la conduite des cultures. Je l’ai trouvé avec Optiprotect.

Même si mes parcelles sont groupées, on a de grosses différences de sol, et donc de développement des maladies. Je reçois les alertes par mail puis par SMS sur les niveaux de risques fongicides et les préconisations d’intervention : le modèle m’indique une date d’intervention quelques jours à l’avance, qu’un tour de plaine me permet de préciser. Du coup, je peux programmer mes interventions, les réaliser aux moments les plus opportuns, limiter les quantités de produits utilisés et réduire mes charges phytosanitaires. Au moment du bilan de campagne, il n’est pas rare de ne relever qu’un seul fongicide, contre un programme standard qui en aurait demandé 3 ! J’étais dans les premiers utilisateurs de l’outil et j’y suis resté fidèle : il est désormais intégré à Mesparcelles, ce qui permet à tout abonné d’y accéder simplement et ainsi, de mieux raisonner ses coûts de production !

Abonné Mesparcelles ou pas ?

Pour plus de renseignements, contactez votre antenne !



Abonné Mesparcelles ou pas ?

Pour plus de renseignements, contactez votre antenne :

Iffs 02 31 53 55 00

Bayeux 02 31 51 66 33

Vire 02 31 68 11 16

Lisieux 02 31 31 31 85

Juridique

Constructions et travaux sur les biens loués, règles de transfert de propriété et autorisation

Dans le cadre d’un bail rural, il est possible pour le fermier en place d’avoir besoin de faire réaliser des travaux d’amélioration (nouveaux bâtiments, travaux dans les bâtiments...) sur les biens loués.

Il convient toujours de se poser la question si les travaux envisagés sont soumis à une simple information ou à une demande d’autorisation du bailleur. Il faudra également s’assurer si les travaux sont soumis à une formalité d’urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire). Si les travaux sont régulièrement réalisés, pendant la durée du bail, les améliorations sont la propriété du fermier. Le transfert de propriété ne s’opère qu’en fin de bail (accession différée) mais attention il s’agit de la date du renouvellement du bail en cours, sauf à prévoir une mention spécifique dans le contrat pour un transfert lors de la libération des lieux.

Lors du départ du fermier, les travaux réalisés avec toutes les démarches administratives valables peuvent donner lieu à une indemnisation par le bailleur s’ils ne sont pas totalement amortis. Un arrêté préfectoral fixe les durées prises en compte selon les travaux pour les règles d’indemnisation.

Ces points doivent donc être vérifiés avant tous travaux.

Céline DUREUIL
02 31 70 25 43

celine.dureuil@normandie.chambagri.fr

Information ou demande d’autorisation du bailleur ?

Brève réglementaire

Demandes d’aides PAC ovines et bovines 2025

Les éleveurs avec au moins 50 brebis ou 25 chèvres peuvent demander les aides annuelles sur Telepac entre le 1er janvier et le 31 janvier 2025 (les ovins primables seront réduits si la productivité numérique est inférieure à 0,5 agneau vendu /brebis).

Les éleveurs bovins peuvent demander l’aide aux UGB, au choix entre le 1er janvier et le 15 mai 2025. Attention à la date de télédéclaration choisie, elle détermine l’effectif primable de bovins > 16 mois.

Nouveauté 2025 : Les vaches de réforme, vendues au cours des 6 mois qui suivent la demande d’aide, sont maintenant primables sous certaines conditions.

Plus d’informations PAC sur le site web Chambres d’agriculture de Normandie (rubrique PAC).

Gilles FORTIN
gilles.fortin@normandie.chambagri.fr
07 64 37 23 95



Chamb’Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d’agriculture du Calvados
Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin • Coordination : Théo Florent • Mise en page : Cédric Skrzyniarsz
Chambre d’agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 14209 Hérouville-St-Clair cédex
Tél. 02 31 70 25 25 • Web : normandie.chambres-agriculture.fr • Mél. accueil14@normandie.chambagri.fr
Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270 • Crédits photos : Chambres d’agriculture, sauf mention contraire • Imprimerie NII

